

Vietnam

Un génocide différé

Francis Kahn

Malgré les nombreuses protestations élevées dans les milieux scientifiques du monde entier, et notamment aux Etats-Unis mêmes, la guerre se poursuit et s'intensifie au Vietnam.

D'une part, les Américains ont continué à utiliser des gaz toxiques pendant toute l'année 1968 et le début de 1969 mais, peut-être à cause du retentissement des travaux du tribunal Russell et des protestations que ses révélations ont suscitées, la presse américaine est devenue subitement beaucoup plus discrète sur l'emploi de cette arme. Ce n'est qu'en février 1968, lors de l'offensive du Tet à Huê, que l'emploi du gaz est mentionné (1).

Bien plus : conscients du caractère particulièrement scandaleux de l'usage de cette arme notamment utilisée contre les souterrains où s'abrite la population vietnamienne, les Américains ont accusé, pour tenter de se disculper, et par deux fois au moins, les Forces Populaires de Libération d'avoir utilisé cette arme contre eux. Aucune preuve matérielle n'a été produite pour appuyer cette accusation qui, d'ailleurs, ne sera défendue que mollement par ceux qui la profèrent. Bien au contraire, les Américains doivent reconnaître que lors de deux bombardements de leurs bases par les F.A.P.L., des dépôts de munitions à gaz ont été touchés par les projectiles vietnamiens et que les gaz se sont répandus dans la base. Là encore, ces informations ont été vite étouffées et les services de renseignement américains se sont montrés par la suite très discrets sur ces faits.

Mais ce sont surtout les épandages de toxiques chimiques dits « défoliants » qui ont retenu l'attention durant ces derniers mois.

Les autorités américaines ne se cachent plus d'utiliser sur une large échelle ces produits, non seulement dans le but (primitivement seul avoué) de défolier les forêts, abris supposés des F.A.P.L., mais aussi contre les récoltes

de la population vietnamienne tout entière, y compris dans les zones partiellement encore contrôlées par les Américains et le régime de Saïgon.

Le tribunal Russell avait, lors de sa deuxième session, retenu comme argument majeur du crime de génocide l'utilisation de moyens visant expressément à détruire les sources d'existence de toute une population.

Des autorités scientifiques américaines renommées, comme le professeur Jean Meyer de l'université Harvard et le professeur Pfeiffer de l'université du Montana, avaient attiré l'attention de l'opinion publique sur le fait que les « défoliants » privaient de nourriture non seulement la population actuelle du Vietnam, mais que, de plus, les modifications fondamentales qu'ils entraînent sur l'écologie locale risquaient d'avoir à terme des conséquences incalculables sur les ressources alimentaires futures du Vietnam.

Depuis un an, des détails nouveaux, tous concordants, sont venus préciser l'étendue du crime américain.

La toxicité des produits utilisés, qu'il s'agisse du 2-4 D, du 2-4-5 T ou du cacodylate de soude, a été clairement montrée. Cette toxicité était d'ailleurs connue depuis longtemps. De nombreux cas d'intoxication causés par ces dérivés — même utilisés à petite échelle comme désherbants agricoles — ont fait l'objet de publications multiples. Cette toxicité s'exerce aussi bien vis-à-vis de l'homme que des animaux domestiques. Elle peut causer de graves lésions digestives, nerveuses, voire la mort, notamment chez l'enfant. Elle est soit directe — c'est le cas du 2-4 D ou du 2-4-5 T — soit indirecte, due aux produits de désintégration du composé — c'est le cas de l'acide cacodylique qui libère l'arsenic.

Les différents produits utilisés ont une « utilité » spécifique. Le 2-4 D et le 2-4-5 T sont surtout utilisés contre la végétation. Ils sont présents en quantité variable dans des mélanges appelés de noms de code ; « Orange » et « Pourpre » sont la couleur du composé final.

Le cacodylate de soude (nom de code : bleu) est spécifiquement utilisé contre les récoltes, notamment le riz.

En ce qui concerne ce dernier produit, il a été démontré que les dérivés arsénieux qu'il libère dans le sol sont capables d'accumulation sur place. Aussi est-il susceptible d'affecter pendant des années la croissance et la composition des végétaux qui poussent là où il a été répandu. Les conséquences écologiques et génétiques sur l'homme et les animaux en sont imprévisibles dans leur gravité. C'est une menace permanente pour l'avenir, quelle que soit l'évolution de la situation au Vietnam. En un sens, ce type de produit chimique se comporte comme l'arme nucléaire. Ses effets ne sont pas limités au moment de leur emploi mais se font sentir bien au-delà. En raison de l'accumulation des doses, ils sont cumulatifs et retardés.

En les utilisant, les Américains menacent l'ensemble de la population vietnamienne dans l'avenir, même lorsque le Vietnam aura reconquis sa pleine liberté et sa pleine indépendance. Il y a donc là un véritable chantage au génocide différé qui n'a pas d'équivalent dans l'histoire de l'humanité.

Les données qui sont accessibles sur l'ampleur sans cesse croissante de l'utilisation de ces produits sont concordantes. Beaucoup sont de source américaine. Selon le « Los Angeles Time » du 19 septembre 1968, les Etats-Unis ont dépensé, pour 1968, 71 millions de dollars en toxiques, soit le double de 1967. De nouvelles usines sont ouvertes pour leur production. Les chiffres produits à la Conférence de Montréal montrent que, depuis 1962, la superficie du Vietnam soumise aux toxiques et poisons végétaux augmente de façon considérable, atteignant 1.884.308 acres pour 1968 !

Le professeur W. Pfeiffer, biologiste de l'université de Montana, spécialiste de la guerre chimique, est revenu atterré d'un voyage d'étude au Vietnam, destiné, en principe, à le « rassurer » sur l'emploi des armes chimiques. Il a assisté personnellement à des opérations de déversement de produits chimiques exécutées sur une vaste échelle et a pu en apprécier, sur le terrain, l'effet dévastateur.

De source vietnamienne, des milliers d'opérations de dispersion de toxiques chimiques sont décrites, causant d'innombrables pertes dans les ressources vivrières de la population et des centaines de victimes.

Citons, parmi les plus atteints, les districts de Cam Co et Gia Linh du Nord-Quang Tri, la commune de Hoai My dans la province de Binh Dinh, les districts de Que Son, Tien Phuoc et Tarn Ky dans la province de Quang Nam, presque toute la surface de la province de Tay Ninh ainsi que les régions très peuplées du Nam Bo central et de la province de Camau. Un autre exemple qui date de deux mois environ : l'attaque du village catholique de Thai Hiep, région de Ho Nai, situé entre l'aérodrome de Bien Hoa et le camp de Long Binh. Là, des attaques combinant l'emploi des bombes et des roquettes et l'épandage de toxiques ont totalement détruit le village et fait des dizaines de victimes.

Il y a à peine un mois, plusieurs villages du district de Ben Cat dans la province de Thu Dau Mot ont subi le même type d'attaques.

Il faut noter qu'outre les destructions matérielles et les pertes en vies humaines causées par les bombes et les roquettes, la profusion d'éclats métalliques provenant des millions de tonnes de bombes larguées sur le Vietnam ajoute ses effets vis-à-vis de la végétation à ceux des défoliants chimiques.

Ainsi, malgré leurs prétendues intentions pacifiques, malgré leurs affirmations aux conversations de Paris, les Américains intensifient par tous les moyens leur agression au Vietnam.

La guerre chimique, scandaleuse non seulement parce qu'elle est une des traductions de l'agression elle-même, mais aussi parce qu'elle constitue une menace avouée de génocide différé, se poursuit sans limitation aucune.

Il importe que l'opinion publique mondiale soit largement informée et amplifie son action pour faire cesser l'agression et ses procédés criminels qui apportent la preuve que l'impérialisme ne recule devant rien pour assurer son triomphe ou, quand cela s'avère impossible, pour limiter au minimum sa défaite.

(1) Ces informations ont été rassemblées par le Centre international d'Information contre les crimes de guerre. Secrétariat Madeleine Garaudet, 14, rue Serpente, Paris 6^e. 033-20-40.